

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention type de fourniture d'eau potable entre la Communauté urbaine de Bordeaux et des services d'eau extérieurs - Décision - Autorisation de signature

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le traité de Concession du Service public de l'eau potable signé avec la Lyonnaise des eaux en date du 1^{er} janvier 1992, modifié notamment par son avenant 9 en date du 27 décembre 2012 prévoit, dans son article 33.3.2, la possibilité pour le concessionnaire de procéder à des ventes d'eau en gros aux services d'eau situés hors du périmètre concédé, dans le respect de la convention type jointe en annexe 33 dudit traité.

Ce modèle de convention, joint à la présente délibération, vise à préciser les principaux éléments suivants pour chaque contrat de vente d'eau :

- Au niveau technique, sont ainsi définis la provenance de l'eau, la qualité de l'eau livrée, les volumes, les principes relatifs à la gestion des équipements et des travaux d'entretien ;
- Au niveau financier, sont définis le prix de l'eau et les modalités de facturation ainsi que les modalités de paiement ;
- Enfin, sont explicitées les obligations générales réciproques de chacun des services d'eau concernés ainsi que la durée de la convention et les modalités de révision et de résiliation ;

Ces dispositions sont adaptées en fonction de chaque situation particulière.

Il s'agit de conventions bipartites entre La Cub et les collectivités extérieures, chaque partie s'engageant à les rendre opposables à leurs délégataires respectifs le cas échéant.

Afin de répondre aux objectifs du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Nappes profondes de Gironde », la Communauté urbaine de Bordeaux a engagé, en 2010, une réflexion sur les nouvelles ressources en eau potable. Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n°2010/800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau en matière de choix des projets techniques de gouvernance.

Un certain nombre de collectivités extérieures sollicitent aujourd'hui La Cub et son délégataire afin de conclure de nouvelles conventions de vente d'eau ou de renouveler d'anciennes conventions devenues obsolètes ou caduques.

Ces conventions étant récurrentes et s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article 33.3.2 du traité de concession d'eau potable et de la convention type objet de l'annexe 33 de ce même traité, il est aujourd'hui proposé d'habiliter le président à signer l'ensemble de ces conventions et leurs avenants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles L2122.23 et L5211.2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2012/0936 du 21 décembre 2012 approuvant l'avenant 9 au traité de Concession du Service public d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux et notamment l'article 33.3.2 et l'annexe 33 dudit traité consolidé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'afin d'optimiser la passation des conventions récurrentes prises en application de l'article 33.3.2 et de l'annexe 33 du traité de Concession du Service public de l'eau potable il apparaît nécessaire d'habiliter le Président à signer l'ensemble de ces conventions et leurs avenants.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer, selon le modèle joint à la présente délibération, l'ensemble des conventions de vente d'eau en gros ainsi que leurs avenants à intervenir pris dans le cadre de l'article 33.3.2 du traité de Concession du Service public d'eau potable.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 19 NOVEMBRE 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET